

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

- Synthèse du Rapport d'Activités 2021 -

1. Objet

Le syndicat a pour mission la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts du littoral Varois. Dans ce cadre, il se réunit régulièrement afin de résoudre les différents problèmes liés à l'érosion côtière, à la préservation du littoral en général mais aussi en vue de répondre aux diverses questions maritimes

2. Composition

Le Syndicat regroupe 28 Communes depuis 1922 : Bandol, Bormes les Mimosas, Carqueiranne, Cavalaire, Collobrières, Fréjus, Gassin, Grimaud, Hyères, La Croix-Valmer, La Garde, La Londe-les Maures, La Seyne sur Mer, La Valette, Le Castellet, Le Lavandou, Le Pradet, Le Rayol-Canadel, Ramatuelle, Roquebrune, Saint-Mandrier, Saint-Raphaël, Saint -Tropez, Saint-Cyr-sur-Mer, Sainte Maxime, Sanary, Six-Fours, et Toulon.

Chaque Commune est représentée par deux délégués élus par le Conseil Municipal parmi ses membres. La Commune de Grimaud est ainsi représentée par Vivianne BERTHELOT et Natacha SARI.

3. Principales actions de l'année 2021

Le SCLV a adopté ses nouveaux statuts le 12 aout 2021 afin de tenir compte des évolutions législatives et de garantir la sécurité des actes juridiques pris par le Syndicat.

Sept réunions syndicales ont eu lieu en 2017 et ont permis aux élus d'échanger sur les principaux points suivants :

- Partage d'expériences et recommandations au sujet des renouvellements des sous-traités d'exploitation des lots de plage
- Préparation de la saison balnéaire dans le contexte de la crise Covid-19
- L'érosion des plages
- L'évolution des garanties d'usage dans les ports

4. Situation budgétaire

L'activité budgétaire se limite quasi exclusivement à la section de fonctionnement qui représente un volume de dépenses de 48 426 € pour 55 081 € de recettes. La section investissement ne comporte aucune écriture en dépense.

Il convient de noter que le compte administratif 2021 n'a pas pu être adopté lors de la séance du 29 mars 2022, faute de quorum. Il l'a été sans condition de quorum le 4 avril suivant, mais seulement 3 communes sur 28 étaient représentées lors du vote.